

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE - (N° 3873)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 44

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

À l'alinéa 1, après le mot :

« public »,

insérer les mots :

« , en particulier auprès des mineurs, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit ici de sensibiliser les mineurs au gaspillage alimentaire pour permettre une meilleure lutte contre ce phénomène.